



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER),  
M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT,  
M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER,  
M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON,  
Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE,  
M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX  
(pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD),  
M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de  
M. Thierry LEGIRET),  
M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI,  
M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,  
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,  
M. Georges DUTRUC-ROSSET,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,  
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,  
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,  
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

**N° de l'ordre du jour :**

**2007.12.14 : Signature du contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR)  
entre Versailles Grand Parc et le conseil général des Yvelines.**

- M. Jean-François PEUMERY, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le conseil général des Yvelines propose aux communes et aux établissements publics de  
coopération intercommunale un contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR).

Ce dispositif exceptionnel vise, pour la période 2006-2013, au développement de l'offre de logements dans le département des Yvelines. Il doit permettre de dépasser le niveau de construction historiquement bas des années 2000-2004 grâce à une augmentation de la construction de 50%, pour atteindre 4 500 à 6 000 logements par an sur l'ensemble du département.

Ce contrat, en cohérence avec les orientations du schéma départemental, doit planifier la production d'une offre nouvelle et diversifiée de logements en termes de typologie et de conditions d'accès, pour un aménagement équilibré des Yvelines.

Pour Versailles Grand Parc, le contrat de développement de l'offre résidentielle porte sur la définition d'un programme pluriannuel qui correspond à la somme des objectifs des CDOR communaux quand ils existent ou aux objectifs du programme local de l'habitat.

L'aide du département est alors de 2 000€ par logement produit en supplément de la moyenne annuelle de construction des années 2000 à 2004.

Ainsi, Versailles Grand Parc s'engage à réaliser 4 914 logements en 5 ans dont 1.461 logements sociaux (soit 30%) et 3 884 logements collectifs (soit 79%).

Pour l'aider à réaliser cet objectif, le Conseil Général des Yvelines apporte une aide financière de 6 058 000€.

Le projet de contrat est joint au rapport soumis à l'assemblée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire :

1. *approuve le contrat de développement de l'offre résidentielle de Versailles Grand Parc,*
2. *autorise le Président ou son représentant à signer le contrat de développement de l'offre résidentielle,*
3. *dit que les crédits de recettes correspondants sont inscrit au budget sur la nature 1323 « subventions d'équipement non transférables ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**

